

## BorgWarner acquiert Drivetek AG

- *Renforcement des moyens en électronique de puissance spécialisée*
- *Soutien de la croissance de l'activité des ventilateurs haute tension (eFan)*

Auburn Hills, Michigan, 2 décembre 2022 – BorgWarner Inc. (NYSE: BWA) annonce aujourd'hui l'acquisition de Drivetek AG.

Basée en Suisse, la société Drivetek offre des services d'ingénierie et de développement de produits pour les onduleurs, les solutions de propulsion électrique et l'électronique de puissance, ainsi qu'une gamme de produits comprenant des onduleurs spécialisés pour les turbomachines électrifiées à grande vitesse. Ses compétences englobent la conception et le développement de l'électronique de puissance et des machines électriques, l'ingénierie des systèmes et les logiciels de commande. Drivetek accompagne ses clients de l'industrie automobile et des transports, ainsi que ceux des secteurs aéronautique, industriel et énergétique.

La valeur d'entreprise de la transaction atteint 35 millions de francs suisses, dont 25 millions ont été remis à la clôture. Un montant supplémentaire de 10 millions de francs suisses pourrait être versé sous forme de paiements conditionnels au cours des trois prochaines années. « Drivetek est un partenaire important de BorgWarner dans le cadre de notre activité eFan réservée, avec l'annonce de notre [premier contrat](#) en février de cette année », a déclaré Frédéric Lissalde, Président et CEO de BorgWarner. « L'intégration de l'équipe talentueuse de Drivetek est un investissement qui accroît nos ressources en électronique de puissance dans le domaine des onduleurs auxiliaires, ce qui devrait dynamiser la croissance de notre activité eFan haute tension. Nous souhaitons la bienvenue à l'équipe chez BorgWarner. »

## À propos de BorgWarner

Depuis plus de 130 ans, BorgWarner, leader mondial, innove avec succès dans le domaine de la mobilité. Avec un portefeuille de produits en constante évolution, nous soutenons la transition mondiale vers l'e-mobilité et contribuons ainsi à la création d'un avenir propre, sain et sûr.

**Déclaration prospective :** Le communiqué de presse peut contenir des informations prospectives au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995 qui sont fondées sur les prévisions, attentes, estimations et projections actuelles de la Direction. Ces informations prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « prévoit », « croit », « continue », « pourrait », « conçu », « effet », « estime », « évalue », « s'attend à », « anticipe », « but », « orientation », « initiative », « a l'intention de », « peut », « prévision », « planifie », « potentiel », « prévoit », « prédit », « poursuit », « recherche », « devrait », « cible », « quand », « sera », « serait », et autres termes et expressions similaires. En outre, toutes les déclarations, autres que les rappels de faits historiques, contenues ou intégrées par renvoi dans le communiqué de presse, auxquelles nous nous attendons ou que nous prévoyons qu'elles se produisent ou puissent se produire à l'avenir en rapport avec notre situation financière, notre stratégie commerciale et les mesures pour mettre en œuvre cette stratégie, y compris les changements apportés aux opérations, atouts concurrentiels, objectifs, expansion et croissance de notre activité et de nos opérations, plans, références à un succès futur, et autre sujet de même ordre, sont des informations prospectives. Toutes les informations prospectives reposent sur des hypothèses et analyses que nous avons établies à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, conditions actuelles et évolutions attendues ainsi que d'autres facteurs que nous estimons appropriés aux circonstances. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performance, et les résultats réellement obtenus par l'Entreprise peuvent être considérablement différents de ceux exprimés, projetés ou suggérés dans ou par les déclarations prospectives.

Il convient de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives qui ne sont valables qu'à la date du communiqué de presse. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes dont la plupart sont souvent difficiles à prévoir et généralement indépendants de notre volonté, et peuvent conduire les résultats réels à être considérablement différents de ceux exprimés, projetés ou suggérés dans ou par les déclarations prospectives. Parmi ces risques et incertitudes figurent entre autres : les ruptures d'approvisionnement qui nous affectent ou qui affectent nos clients, comme la pénurie actuelle de puces à semi-conducteurs qui a affecté les clients des constructeurs ("OEM") et leurs fournisseurs, y compris nous ; la disponibilité et le prix des matières premières ; les défis concurrentiels posés par les concurrents actuels et nouveaux, y compris les clients OE ; les défis liés à l'évolution rapide des technologies, en particulier en ce qui concerne les véhicules électriques, et notre capacité d'innover en conséquence ; les incertitudes quant à l'ampleur et la durée des conséquences liées à la pandémie de COVID-19, dont les nouvelles perturbations de la production ; la difficulté de prévoir la demande de véhicules électriques et la croissance de notre chiffre d'affaires dans ce domaine; les perturbations potentielles de l'économie mondiale causées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie ; la capacité d'identifier des cibles et de réaliser des acquisitions à des conditions acceptables ; l'incapacité de réaliser les avantages attendus des acquisitions en temps voulu; la capacité d'identifier les entreprises du portefeuille de combustion appropriées à céder et de réaliser les cessions prévues à des conditions acceptables ; l'incapacité à intégrer rapidement et efficacement les entreprises acquises ; la possibilité d'engagements inconnus ou inestimables en rapport avec les entreprises acquises ; notre dépendance à l'égard de la production de véhicules automobiles et de poids lourds, hautement cyclique et sujette à des perturbations dans les deux cas ; notre dépendance vis-à-vis de nos principaux clients OEM ; les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ; notre dépendance vis-à-vis des systèmes informatiques ; les incertitudes de la conjoncture économique mondiale ; l'issue de procédures judiciaires en cours ou à venir, y compris les litiges relatifs à diverses réclamations ; les modifications ultérieures des dispositions législatives et réglementaires, y compris par exemple des taxes et droits de douane des pays dans lesquels nous intervenons ; les impacts de toute opération future d'acquisition ou de cession potentielle et les autres risques, décrits dans les rapports que nous déposons auprès de la Securities and Exchange Commission, l'autorité de contrôle de la Bourse américaine, notamment l'article 1A « Risk Factors » (Facteurs de risque) dans notre dernier formulaire 10-K et/ou notre dernier rapport trimestriel sur le formulaire 10-Q déposés le plus récemment. Nous ne nous engageons aucunement à actualiser ou annoncer publiquement les mises à jour ou révisions des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué de presse pour refléter un quelconque changement dans nos attentes ou dans les événements, conditions, circonstances ou hypothèses sur lesquels reposent les déclarations.

### Contact presse :

Anna Penava

Tél : +49 7141-132-753

E-Mail : [mediacontact.eu@borgwarner.com](mailto:mediacontact.eu@borgwarner.com)